

**Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques**

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Connaître la réglementation sur les produits de protection du bois, les produits avicides et les produits antisalissures.	Test QCM validé par le ministère en charge de l'environnement	Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions du QCM sont exigées
Connaître les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des produits de protection du bois, des produits avicides et des produits antisalissures.	Test QCM validé par le ministère en charge de l'environnement	
Contribuer à limiter le recours aux produits de protection du bois, aux produits avicides et aux produits antisalissures en utilisant des alternatives non chimiques.	Test QCM validé par le ministère en charge de l'environnement	
Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits de protection du bois, des produits avicides et des produits antisalissures (gestion des effluents, des déchets organiques, ...)	Test QCM validé par le ministère en charge de l'environnement	